



# Le lundi de Pentecôte a-t-il toujours autant la cote auprès des salariés ?

Fiche pratique publié le **08/05/2010**, vu **2174 fois**, Auteur : [NADIA RAKIB](#)

À l'origine de la création de la journée de solidarité en 2004, le lundi de Pentecôte était désigné comme le jour de travail supplémentaire que devait effectuer les salariés pour assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées et handicapées. Ce lundi devait donc être travaillé par les salariés.

En 2008, le dispositif de journée de solidarité a été assoupli et le lundi de Pentecôte n'est désormais plus désigné comme la journée de solidarité (L. n° 2008-351, 16 avr. 2008, JO 17 avr.).

Source Les Cahiers Lamy du CE, mai 2010